

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SCoTAM)

## CONTRIBUTION

du

## CONSEIL de DEVELOPPEMENT DURABLE de METZ METROPOLE

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), le Syndicat mixte a sollicité un avis du Conseil de Développement Durable de Metz Métropole sur le projet de SCoTAM.

Contraint en termes de délais, le Conseil de Développement Durable a été amené à privilégier une approche globale des documents du SCoTAM.

### Un projet de qualité

Le SCoTAM représente une véritable chance pour les habitants et les entreprises de notre territoire en tant que document d'urbanisme imposant aux collectivités une vision commune en matière d'aménagement de l'espace à une échelle correspondant au bassin de vie.

Le projet de SCoTAM traduit une prise de conscience forte d'un destin commun, ce qui semble primordial dans cet espace actuellement morcelé administrativement. Ce projet nous est apparu comme un véritable outil structurant, contribuant au rapprochement des communes de « la grande agglomération messine ». En effet, en insistant sur cette notion de « cohérence » que l'on retrouve à tous les niveaux dans le projet, le SCoTAM invite à tirer les enseignements du passé et à un changement de pratiques que nous tenons à encourager.

Le Conseil de Développement Durable souligne plus particulièrement l'intérêt de :

- développer l'attractivité du territoire en affirmant son identité,
- mettre en exergue la composante économique, ancrée localement, mais aussi métropolitaine, innovante et créative,
- faciliter l'accueil, la mobilité et la vie quotidienne des habitants et des entreprises,
- renforcer la cohésion sociale,
- promouvoir un urbanisme et un aménagement durables,
- renforcer l'articulation et la synergie entre les espaces ruraux et urbains.

A travers la dynamique insufflée par le projet de SCoTAM en matière de développement économique, social et environnemental, les trois piliers du développement durable, le document s'inscrit dans une démarche à laquelle notre Conseil est particulièrement sensible.

### **Une action pédagogique nécessitée par la complexité du document**

La participation à la vie publique des habitants et de tous les acteurs du territoire est un des éléments constitutifs de la démarche de développement durable.

Notre Conseil de Développement Durable a pleinement conscience des actions réalisées dans le cadre de la concertation préalable et des démarches participatives qui ont associé des citoyens et des acteurs du territoire lors des différentes phases d'élaboration du projet de SCoTAM.

Cependant, en raison de son approche globale, la version complète actuelle du projet de SCoTAM est nécessairement constituée de documents volumineux et très techniques.

Aussi, l'adoption d'une démarche d'information, de vulgarisation et de pédagogie envers la population, nous semble être un élément essentiel à l'appropriation du SCoTAM par le plus grand nombre des habitants, élus, techniciens et forces vives du territoire. La démarche doit permettre de synthétiser le projet de SCoTAM et de le rendre accessible au plus grand nombre, sans pour autant lui faire perdre de sa substance.

A cette fin, les membres du Conseil de Développement Durable invitent à la conception d'outils pédagogiques de communication, pour un projet qui « fait sens » en intégrant l'exposé des motifs de la démarche, les enjeux et les atouts pour le territoire et pour ses acteurs.

Enfin, s'agissant d'un document normatif, il est fondamental que les citoyens puissent accéder à une compréhension minimale des règles les concernant.

### **Le SCoTAM : une opportunité plutôt que des contraintes**

Le projet de SCoTAM est indéniablement porteur d'une cohérence d'ensemble sur le territoire. Cependant, le Conseil de Développement Durable s'interroge sur les perceptions effectives des opportunités plutôt que des contraintes du projet par les acteurs du territoire : habitants, élus, techniciens et forces vives du territoire. En effet, en fixant des orientations en matière d'aménagement et de développement, le SCoTAM encadre la mise en œuvre des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Ainsi, il nous semble important de s'interroger sur la façon de bien faire percevoir les opportunités découlant des prescriptions du SCoTAM. A ce titre, il paraît souhaitable de communiquer sur l'invitation du SCoTAM à un changement radical d'approche et d'échelle ayant vocation à modifier les modes de raisonnement passés au regard des nouveaux enjeux.

Par ailleurs, il convient de faire percevoir et intégrer aux acteurs du territoire, que seule une mise en œuvre équilibrée des objectifs du SCoTAM, tant économiques que sociaux et environnementaux, permettra au projet de produire pleinement ses effets.

## Une mise en œuvre innovante

Les membres du Conseil de Développement Durable se sont également entendus sur la nécessité de promouvoir de nouvelles méthodes de gouvernement local, afin de bien définir les mises en forme opérationnelles nécessaires pour traduire et réaliser les prescriptions du SCoTAM, notamment dans les documents de planification inférieurs.

Pour y parvenir, les élus et leurs exécutifs sont invités à mettre en place ou à renforcer des modalités de préparation des décisions, de pilotage des actions, de régulation de leur mise en œuvre et d'évaluation de leurs résultats qui permettent de co-construire les solutions et leur suivi en partenariat avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire.

En définitive, avec ce document destiné essentiellement aux élus et techniciens, l'enjeu majeur pour le Conseil de Développement Durable de Metz Métropole est désormais de rendre le projet accessible à tous mais, surtout, intégré et porté par le plus grand nombre, afin que le SCoTAM puisse être un levier de progrès collectif pour ce territoire.